



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE
LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2016-144

PUBLIÉ LE 21 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

DRAC Centre-Val de Loire

R24-2016-09-15-003 - Arrêté portant renouvellement des personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Maison de la culture de Bourges-Scène nationale » (2 pages) Page 3

DREAL Centre-Val de Loire

R24-2016-09-15-004 - Décision d'agrément de centre de formation n°2016242 modifiant celle numérotée 2015242 du 28012015 (2 pages) Page 6

R24-2016-09-15-005 - Décision d'agrément de centre de formation n°2016243 modifiant celle numérotée 2015241 du 28012015 (2 pages) Page 9

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-09-21-001 - A R R E T E portant approbation des modifications à la convention constitutive du groupement d'intérêt public APPROLYS (20 pages) Page 12

R24-2016-09-16-004 - ARRETE relatif à la décision de programmation d'opérations du Programme opérationnel plurirégional FEDER 2007-2013 (15 pages) Page 33

R24-2016-09-16-005 - ARRETE au titre de la programmation d'opérations du Programme opérationnel FEDER 2007-2013 (12 pages) Page 49

R24-2016-09-20-001 - Arrêté portant modification de l'arrêté n° 14-286 du 23 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie d'Eure et Loir (1 page) Page 62

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2016-09-20-002 - Arrêté portant modification de la composition de la commission académique d'appel des sanctions disciplinaires des élèves (1 page) Page 64

R24-2016-09-16-006 - Arrêté relatif à la liste des écoles publiques inscrites dans le programme REP à la rentrée scolaire 2016 (4 pages) Page 66

DRAC Centre-Val de Loire

R24-2016-09-15-003

Arrêté portant renouvellement des personnalités qualifiées
siégeant au conseil d'administration de l'Établissement
Public de Coopération Culturelle « Maison de la culture de
Bourges-Scène nationale »

**DIRECTRION RÉGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES
Pôle Spectacle Vivant /Secteur théâtre**

ARRETE

portant renouvellement des personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Maison de la culture de Bourges-Scène nationale »

*Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Préfet du Loiret
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite*

Vu l'article L.1431-1 et suivants, R.1431-17 du CGCT,

Vu le décret N°2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret N°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté N°10.006 du 14 janvier 2010 du Préfet de la Région Centre-Val de Loire portant création d'un établissement public de coopération culturelle dénommé « Maison de la culture de Bourges – Scène nationale » ;

Vu les statuts de l'établissement de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges-Scène nationale » et plus particulièrement l'article 7 relatif à la composition du conseil d'administration ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé « Maison de la culture de Bourges – Scène nationale » ;

Sur proposition de la Directrice régionale des affaires culturelles ;

Arrête

Article 1 : sont nommés pour une durée de trois ans comme personnalité qualifiée siégeant au conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé « Maison de la Culture de Bourges – Scène nationale » :

En qualité de représentants du département du Cher

Monsieur Charles PARNET, Président de l'association « les amis de la Maison de la culture de Bourges »

Monsieur Paul FOURNIER, Directeur de l'abbaye de Noirlac

En qualité de représentants du Conseil régional du Centre-Val de Loire

Madame Christine CHEZE, membre de la CCI, CGPME

Monsieur Jean-Paul CHAZEL, architecte

En qualité de représentants de la Ville de Bourges

Monsieur Georges BUISSON, Président de la Maison de la culture de Bourges

Monsieur Jean-Pierre MERCIER, Président de Poètes en Berry

En qualité de représentants de l'État – Ministère de la Culture et de la Communication

Monsieur Jean-François MARGUERIN, ancien Directeur régional des affaires culturelles

Monsieur Emmanuel YGOUF, professeur au lycée Alain-Fournier

Article 2 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire et la Directrice régionale des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Orléans, le 15 septembre 2016.
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Signé : Nacer MEDDAH

Arrêté n° 16.192 enregistré le 15 septembre 2016.

DREAL Centre-Val de Loire

R24-2016-09-15-004

Décision d'agrément de centre de formation n°2016242
modifiant celle numérotée 2015242 du 28012015

**DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE**
SERVICE DEPLACEMENTS INFRASTRUCTURES TRANSPORTS

DECISION

**préfecturale modificative d'agrément de centre de formation n°2016/24/2 modifiant celle
numérotée 2015/24/2 du 28/01/2015**

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le Code des transports ;
Vu le décret 99-752 relatif aux transports routiers de marchandises ;
Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier, modifié par l'arrêté portant diverses dispositions relatives au transport routier du 2 avril 2012, notamment son article 7-1 ;
Vu la décision du 3 février 2012 relative aux référentiels et jury d'examen, et aux modèles d'attestation de capacité professionnelle, pour l'exercice des activités de transport public routier publiée au Bulletin officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 février 2012 ;
Vu la décision du 2 avril 2012 relative au cahier des charges afférent à l'organisation et au contenu des formations et des examens permettant l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur, ou de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises, publiée au Bulletin officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 mai 2012 ;
Vu la décision préfectorale modificative d'agrément n° 2015/24/2, pour l'organisation de l'examen en transport public léger de marchandises ;
Vu l'arrêté ministériel du 18 juillet 2014 nommant Monsieur Christophe CHASSANDE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre ;
Vu l'arrêté préfectoral du 01 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Christophe CHASSANDE en matière d'administration générale ;
Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2016, portant subdélégation de signature en matière d'administration générale de la DREAL Centre - Val de Loire ;
Vu le courrier du 26 août 2016 informant la DREAL du changement de procédure concernant l'élaboration et la sécurisation des sujets d'examen, correspondant à l'engagement 5 du cahier des charges ;

DECIDE

Article 1^{er} : La décision préfectorale MODIFICATIVE prise en date du 28 janvier 2015 est modifiée selon les termes suivants :

Le centre de formation AFTRAL, centre de formation et organisateur d'examen permettant l'obtention de capacité professionnelle de transport publics routiers de marchandises, bénéficie de l'agrément dans le respect de la nouvelle procédure concernant l'élaboration et la sécurisation des sujets d'examen, correspondant à l'engagement 5 du cahier des charges.

Article 2 : Les dispositions de la décision préfectorale susvisées restent inchangées.

Fait à Orléans, le 15 septembre 2016
Pour Le Préfet et par délégation
Pour le Directeur de la DREAL et par délégation
Le chef du Département Transports Routiers et Véhicule
Signé : Laurent MOREAU

DREAL Centre-Val de Loire

R24-2016-09-15-005

Décision d'agrément de centre de formation n°2016243
modifiant celle numérotée 2015241 du 28012015

**DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE**
SERVICE DEPLACEMENTS INFRASTRUCTURES TRANSPORTS

DÉCISION

**préfecturale modificative d'agrément de centre de formation n°2016/24/3 modifiant celle
numérotée 2015/24/1 du 28/01/2015**

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le Code des transports ;
Vu le décret 85-891 relatif aux transports routiers de voyageurs ;
Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier, modifié par l'arrêté portant diverses dispositions relatives au transport routier du 2 avril 2012, notamment son article 7-1 ;
Vu la décision du 3 février 2012 relative aux référentiels et jury d'examen, et aux modèles d'attestation de capacité professionnelle, pour l'exercice des activités de transport public routier publiée au Bulletin officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 février 2012 ;
Vu la décision du 2 avril 2012 relative au cahier des charges afférent à l'organisation et au contenu des formations et des examens permettant l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur, ou de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises, publiée au Bulletin officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 mai 2012 ;
Vu la décision préfectorale modificative d'agrément n° 2015/24/1, pour l'organisation de l'examen en transport public léger de voyageurs ;
Vu l'arrêté ministériel du 18 juillet 2014 nommant Monsieur Christophe CHASSANDE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre ;
Vu l'arrêté préfectoral du 01 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Christophe CHASSANDE en matière d'administration générale ;
Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2016, portant subdélégation de signature en matière d'administration générale de la DREAL Centre - Val de Loire ;
Vu le courrier du 26 août 2016 informant la DREAL du changement de procédure concernant l'élaboration et la sécurisation des sujets d'examen, correspondant à l'engagement 5 du cahier des charges ;

DECIDE

Article 1^{er} : La décision préfectorale MODIFICATIVE prise en date du 28 janvier 2015 est modifiée selon les termes suivants :

Le centre de formation AFTRAL, centre de formation et organisateur d'examen permettant l'obtention de capacité professionnelle de transport publics routiers de voyageurs, bénéficie de l'agrément dans le respect de la nouvelle procédure concernant l'élaboration et la sécurisation des sujets d'examen, correspondant à l'engagement 5 du cahier des charges.

Article 2 : Les dispositions de la décision préfectorale susvisées restent inchangées.

Fait à Orléans, le 15 septembre 2016
Pour Le Préfet et par délégation
Pour le Directeur de la DREAL et par délégation
Le chef du Département Transports Routiers et Véhicule
Signé : Laurent MOREAU

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-09-21-001

A R R E T E

portant approbation des modifications à la convention
constitutive
du groupement d'intérêt public APPROLYS

A R R E T E
**portant approbation des modifications à la convention constitutive
du groupement d'intérêt public APPROLYS**

**Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire et du Loiret
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

- Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment ses articles 98 à 122,
- Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,
- Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public,
- Vu le décret 17 décembre 2015 portant nomination de M. Nacer MEDDAH, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret,
- Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 2 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,
- Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 2014 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « APPROLYS »
- Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2014 portant approbation des modifications à la convention constitutive,
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 mai 2015, portant approbation des modifications à la convention constitutive,
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2015, portant approbation des modifications à la convention constitutive,
- Vu la décision de l'assemblée générale d'APPROLYS du 27 juin 2016 approuvant la liste des nouveaux membres,
- Vu la demande transmise le 26 juillet 2016, par le Directeur d'APPROLYS,
- Vu la transmission, effectuée le 02 septembre 2016 au Directeur régional des finances publiques, pour avis,
- Vu l'avis du Directeur régional des finances publiques, en date du 19 septembre 2016
- Vu les délibérations des nouveaux membres souhaitant adhérer au GIP APPROLYS depuis le 30 décembre 2015,

Sur proposition de M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales.

A R R E T E

Article 1er -

La convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public APPROLYS signée le 27 juin 2016, jointe en annexe est approuvée.

Article 2 -

M. le Secrétaire Général pour les affaires régionales, MM. les Secrétaire Généraux des Préfectures d'Eure et Loir, de Loir et Cher, de l'Indre, de l'Indre et Loire, du Cher, du Loiret, M. le Directeur régional des finances publiques, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à MM. les Présidents des Conseils Départementaux d'Eure et Loir, du Loir et Cher et du Loiret, de l'Indre, de l'Indre et Loire, du Cher et publié dans le recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Centre Val de Loire

Fait à ORLEANS, le 21 septembre 2016

Le Préfet de la région Centre Val de Loire
signé : Nacer MEDDAH

NB : Délais et voies de recours (application de loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article R421-1 du code de justice administrative)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de la Région Centre Val de Loire, Préfet du Loiret, 181 rue de Bourgogne - 45042 - Orléans Cedex 1 ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau - 75800 - Paris ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45000 – Orléans.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.

***Extraits de la convention constitutive du groupement d'intérêt public
APPROLYS accompagnant la publication de la décision d'approbation
(art. 4 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012
relatif aux groupements d'intérêt public)***

1° DENOMINATION du groupement : APPROLYS.

2° OBJET DU GROUPEMENT, notamment la zone géographique dans laquelle il exerce son activité :

APPROLYS a pour objet l'exercice d'une activité de centrale d'achat.

APPROLYS est une centrale d'achat et passe ainsi des marchés publics ou conclut des accord-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses Membres.

APPROLYS exerce son activité de centrale d'achat uniquement au bénéfice des Membres et, en ce sens, la zone géographique couverte par APPROLYS s'étend aux territoires des Membres.

Il est précisé que les titulaires des marchés publics et accord-cadres passés par APPROLYS n'ont pas à être obligatoirement situés sur le territoire géographique des Membres et peuvent être situés sur le territoire national ou à l'étranger.

3° IDENTITE DES MEMBRES

3.1 DEPARTEMENT DU CHER

- commune de Bourges
- conseil départemental à Bourges
- communauté d'agglomération Bourges plus à Bourges
- service départemental d'incendie et de secours à Bourges
- commune de Beffes
- commune de Marmagne
- commune de Nohant en graçay
- commune de Sainte-Thorette
- commune de Trouy

3.3 DEPARTEMENT DE L'INDRE

- conseil départemental à Châteauroux
- service départemental d'incendie et de secours à Châteauroux
- Châteauroux Métropole à Châteauroux
- centre communal d'action social de Châteauroux
- OPAC 36 à Châteauroux

Les communes de :

- Ardentes
- Châteauroux
- Diors
- Saint-Maur

Les établissements publics d'enseignement local

Les collèges de :

- Alain Fournier à Valençay
- Beaulieu à Châteauroux
- Colbert à Châteauroux
- Calmette et Guerin à Ecueille
- Condorcet à Levroux
- Le Clos de la Garenne à Chabris
- Denis Diderot à Issoudun
- Ferdinand de Lesspes à Vatan
- Frédéric Chopin à Aigurande
- Georges Sand La Chartres
- Hervé Faye à Saint Benoit du Sault
- Honoré de Balzac à Issoudun
- Jean Monnet à Châteauroux
- Jean Moulin à Saint Gaultier
- Jean rostand à Tournon Saint Martin
- Joliot Curie à Chatillon sur Indre
- Les Capucins à Châteauroux
- Les Méningouttes à Le Blanc
- Les sablons à Buzençais
- Louis Pergaud à Saint sévère sur Indre
- Romain Rolland à Déols
- Stanislas Limousin à Ardente
- Touvent à Châteauroux
- Vincent Rotinat à Neuvy Saint Sépulcre
- Rollinat à Argentan sur Creuse
- Rosa Park à Châteauroux
- Saint-Exupéry à Eguzon Chantome

3.4 DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR

- conseil départemental à Chartres
- service départemental d'incendie et de secours à Chartres
- centre hospitalier Edmond Morchoisne à La Loupe
- établissement public administratif
Agence technique départemental » à Chartres
- association « Fondation Chevalier Debeausse » à Alluyes
- office public d'aménagement et de construction
« Habitat Eurélien » à Chartres
- établissement public industriel et commercial
OPH-Nogent-Perche-Habitat » à Nogent le roi

les communes de

- Abondant
- Allonnes
- Barjouville

- Berchères les pierres
- Bonneval
- Boutigny Prouais
- Bu
- Chuisnes
- Courville sur Eure
- Dangers
- Dreux
- Fontaine La Guyon
- Gallardon
- Gas
- Hanches
- Janville
- La Loupe
- Luisant
- Marboue
- Néron
- Neuvy en Dunois
- Nogent le Phaye
- Nogent le roi
- Nogent le Rotrou
- Pontgouin
- Saint-Georges sur Eure
- Saint-Lubin des Joncherets
- Saint-Lupercé
- Saint-Maixme Hauterive
- Saint-Rémy sur Avre
- Tremblay les villages
- Vernouillet
- Les Villages Vovéens
- Ecrosnes
- Yèvres

Les établissements publics de coopération intercommunale

- communauté d'agglomération du Pays de Dreux à Dreux
- syndicat intercommunal à vocation scolaire de Gallardon à Gas
- syndicat Intercommunal de l'eau et de l'assainissement agglomération Nogent le roi
- syndicat d'exploitation du pompage du bois de Ruffin à Nogent le roi
- syndicat mixte « Eure et Loir numérique » à Chartres

communauté de communes de :

- la beauce alnéloise à Auneau
- la beauce de Janville à Janville
- la beauce d'Orgères à Orgères en Beauce
- l'orée du perche à La Ferté-vidame
- la beauce vovéenne à Voves
- des quatre vallées à Nogent le Roi
- des trois rivières à Cloyes sur le Loir

- du pays courvillois à Courville sur Eure
- du val Drouette à Epernon
- du Bonnevalais
- des portes du Perche à La Loupe

Les établissements médicaux-sociaux

- EHPAD Arc-en-ciel à Courtalan
- EHPAD de Brezolles à Brezolles
- EHPAD intercommunal de Courville-Pontgouin à Courville sur Eure
- EHPAD les Côteaux saint-mathieu à Gallardon
- EHPAD E.Mesquite/A.Auguin à Nogent le roi
- EHPAD maison de retraite publique à Fontaine la Guyon
- EHPAD résidence du bois de la roche à Cloyes sur Loir
- EHPAD résidence Jeanne d'Arc à Janville
- EHPAD Madeleine Quemini à Maintenon
- EHPAD maison de retraite fondation d'Aligre à Lèves
- EHPAD résidence les Orélie à Brou
- EHPAD résidence Périer à Senonches
- Foyer de vie Gérard Vivien à Courville sur Eure
- Maison de retraite de Châteauneuf à Châteauneuf en Thymerais

Les établissements publics d'enseignement local

Les collèges de :

- Albert Camus à Dreux
- Albert Sidoisne à Bonneval
- Anatole France à Chateaudun
- Charles de Gaulle à Bu
- Du val de Voise à Gallardon
- Edouard Hériot à Lucé
- Florimont Robertet à Brou
- François Rabelais à Cloyes sur Loir
- Hélène Boucher à Chartres
- Jean Macé à Mainvilliers
- Jean Monnet à La Loupe
- Jean Monnet à Luisant
- Jean Moulin à Chartres
- Jean Moulin à Nogent le roi
- Joachim du Bellay à Authon du Perche
- Jules Ferry à Auneau
- La loges des bois à Senonches
- La Pajotterie à Chateauneuf en Thymerais
- Les petits sentiers à Lucé
- Louis Armand à Dreux
- Louis Blériot à Toury
- Louis Pergaud à Courville sur Eure
- Marcel Pagnol à Vernouillet
- Marcel Proust à Illiers Combray
- Martial Taugourdeau à Dreux

- Mathurin Régnier à Chartres
- Maurice de Vlaminck à Brezolles
- Michel Chasles à Epernon
- Mozart à Anet
- Nicolas Robert à Vernouillet
- Pierre Brossolette à Nogent le Rotrou
- Pierre et Marie Curie à Dreux
- Soutine à Saint-Prest
- Thomas Divi à Chateaudun
- Victor Hugo à Chartes

3.2 DEPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE

- conseil départemental
- communauté d'agglomération Tours plus
- communauté de communes Chinon, Vienne, Loire
- SDIS 37 à Fondette

Les communes de :

- Avoine
- Chinon
- Cinais
- Beaumont en Veron
- Huismes
- Le Boulay
- Tours
- Saint-Règle

3.5 DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER

- conseil départemental
- service départemental d'incendie et de secours à Blois
- centre hospitalier Antoine Moreau à Montoire sur Le Loir
- centre départemental de soins, d'accompagnement et d'éducation du val de Loire CDSAE) à Herbault
- centre départemental de l'enfance et de la famille à Blois
- association des centres éducatifs et de sauvegarde des mineurs et des jeunes majeurs (ACESM) à Blois
- association Proximité Service à Chaussée saint Victor
- Chambre de commerce et d'industrie à Blois
- Centre communal d'action social de Vendôme
- Centre intercommunal d'action social du pays de Vendôme à Vendôme
- Terres de Loiret Habitat à Blois

Les communes de :

- Beauce la Romaine

- Billy
- Busloup
- Chailles
- Chatillon sur Cher
- Chatres sur Cher
- Chaumont sur Tharonne
- Chouzy sur cisse
- Couture sur Loir
- Crucheray
- Fosse
- Fréteval
- La Ferté Imbault
- La ville aux clercs
- Lamotte-Beuvron
- Lance
- Lassay sur croisne
- Mazange
- Mehers
- Mennetou sur Cher
- Mer
- Millancay
- Montoire sur Le Loir
- Meusne
- Montrichard Val de Cher
- Morée
- Naveil
- Nouan le Fuselier
- Noyers sur Cher
- Pouille
- Prunay Cassereau
- Saint-Aignan
- Saint-Amand Longpré
- Saint-georges sur Cher
- Saint-Gervais la forêt
- Saint-Hilaire la gravelle
- Saint-Martin des bois
- Salbris
- Savigny sur Bray
- Selommes
- Souesmes
- Ternay
- Theillay
- Veilleins
- Vendôme
- Vievy le raye
- Villefranche sur Cher
- Vineuil
- Les Montils

- Onzain

Les établissements publics de coopération intercommunale

Les communautés de communes :

- cœur de sologne à Lamotte Beuvron
- de la beauce oratorienne à Ouzouer le marché
- du perche et du haut vendomois à Fréteval
- du pays de vendôme à Vendôme
- vallée Loir et Braye à Montoire sur Loir
- de la sologne des rivières à Salbris

Les Syndicats intercommunaux à vocation scolaire

- De la Ville aux clercs/Chauvigny du perche/Romilly du perche à la ville aux Clercs
- Saint-hilaire la gravelle/saint jean froidmontel à saint-Hilaire la Gravelle
- du secteur de Montoire sur Loir à Montoire sur Le Loir
- de Morée-Brevainville-Fréteval à Morée

Les syndicats intercommunaux

- d'adduction d'eau potable naveil/marcilly en Beauce/villerable/sainte-anne à Naveil
- de traitement des eaux usées de Naveil/Villerable/Villiers à Naveil
- du collège Louis Pasteur à Morée
- Val d'eau à Mer
- d'élimination des ordures ménagères du groupement de Mer à Mer
- de distribution d'électricité de Loir et Cher (SIDELC) à Blois
- d'adduction d'eau potable Fréteval-St-Hilaire la Gravelle à Fréteval
- de collecte des ordures ménagères de Sologne (SMICTOM) à Nouhan le fuzelier

Les établissements médicaux-soiaux

- EHPAD Les cèdres à Droue
- EHPAD les cygnes à La Ville aux Clercs
- EHPAD Hess à Marchenoir
- EHPAD les Marronniers à Mondoubleau
- EHPAD la sagesse à Morée
- EHPAD les épis d'or à Ouzouer le marché
- EHPAD du Fresne à Saint Amand longpré
- EHPAD Leguere Viau à Savigny sur Braye
- EHPAD Les Tourtaits à Selommes
- EHPAD du grand mont à Contres
- EHPAD les villas d'Hervé à Villeherviers
- EHPAD Simon Heme à Mer

Les établissements publics d'enseignement local

Les collèges de :

- Joseph Crocheton à Onzain
- Louis Pergaud à Neung sur Beuvron
- René cassin à Ouzouer le marché
- Lavoisier à Ouques
- Robert Lasneau à Vendôme
- Gaston Jollet à Salbris
- Joseph Paul Boncour à saint-Aignan
- Jean Rostand à Lamotte Beuvron
- Léonard de Vinci à Romorantin
- Maurice Genevoix à Romorantin
- Les Pressigny à Selles sur Cher
- Marie Curie à Saint Laurent Nouan
- Michel Begon à Blois
- Rabelais à Blois
- les Provinces à Blois
- Hubert Fillay à Bracieux
- Saint Exupéry à Contres
- Pierre de Ronsard à Mer
- Alphonse Karr à Mondoubleau
- Joachim du Bellay à Montrichard
- Clément Janequin à Montoire sur le Loir
- Louis Pasteur à Morée
- Honoré de Balzac à saint-amand longpré
- Jean Emond à Vendôme
- Marcel Carné à Vineuil

3.6 DEPARTEMENT DU LOIRET

- Conseil départemental
- service départemental d'incendie et de secours
- Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans
- Centre Communal d'Action Sociale de Courtenay
- Centre de gestion de la fonction publique territoriale à Orléans
- Maison Départementale des Personnes Handicapées du Loiret »
à Orléans
- Centre hospitalier de Gien

Les associations

- Proximité Service à Olivet
- des Maires du Loiret à Orléans
- du Loiret pour la mutualisation de moyens au service
des personnes handicapées (ALMHA) à Boigny sur Bionne

- Pour les aveugles et les déficients visuels d'Orléans et de sa région (ADAPAVOR) à Orléans
- Fondation Val de Loire IME à Neuville aux bois
- Fondation Val de Loire Institution Anjorant à Villemandeur
- Fondation Val de Loire Institution Anjorant à Orléans
- Fondation Val de Loire Institution Louise Houdré à Saint-Jean de Laruelle
- Fondation La vie au grand air à Orléans
- Fondation La vie au grand air » Montargis
- Entraide aux personnes handicapées à Olivet
- ADAPEI 45 les Papillons Blancs à Fleury les Aubrais
- AFP AI les cèdres à Pithiviers
- APAJH-45 ESAT à Orléans
- Agence de développement économique du Loiret (ADEL) à Orléans
- Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) à Orléans
- Union départementale des associations familiales du Loiret (UDAF) à Orléans
- Œuvres Universitaires du Loiret (OUL) à Orléans

Les Bailleurs

- Les résidences de l'Orléannais à Orléans
- Logem Loiret à Orléans

Les communes de :

- Amilly
- Artenay
- Aschère le marché
- Ascoux
- Attray
- Aulnay la rivière
- Baule
- Bazoches les Gallerandes
- Beaulieu sur Loire
- Beaune la Rollande
- Bignon Mirabeau
- Boigny sur bionne
- Boiscommun
- Boismorand
- Bonnée
- Bonny sur Loire
- Bou
- Boulay les barres
- Bouzy la forêt
- Boynes
- Briare
- Cepoy
- Cercottes
- Chaingy

- Chalette sur Loing
- Chanteau
- Charmont en Beauce
- Charsonville
- Château renard
- Châteaunuef sur Loire
- Chécy
- Châtillon sur Loire
- Châtillon Coligny
- Chaussy
- Chevillon sur Huillard
- Chevilly
- Chevry sous le Bignon
- Chilleurs aux bois
- Chuelles
- Cléry Saint André
- Combleux
- Coullons
- Courtenay
- Crottes en Pithiverais
- Dadonville
- Dampierre en Burly
- Darvoy
- Donnery
- Dordives
- Dry
- Engenville
- Ervauville
- Escrennes
- Estouy
- Fay aux loges
- Ferolles
- Ferrières en Gatinais
- Fleury les Aubrais
- Fontenay sur Loing
- Freville du Gatinais
- Gidy
- Gien
- Germigny des près
- Girolles
- Givraines
- Greneville en Beauce
- Griselles
- Ingrannes
- Ingre
- Isdes
- Jargeau
- Jouy le potier

- Olivet
- Ormes
- Orléans
- Outarville
- Ouvrouer les champs
- Ouzouer sur Loire
- Ouzouer sur Trézée
- La bussièrè
- La Chapelle Saint mesmin
- Lorris
- Loury
- Ladon
- La Ferté saint-Aubin
- La cour Marigny
- Lailly en val
- Le Bardon
- Le Malhersbois
- Les Bordes
- Les Choux
- Ligny le ribault
- Lion en Sullias
- Lombreuil
- Mareau aux près
- Marcilly en villette
- Mardié
- Marigny les usages
- Melleroy
- Ménestreau en villette
- Messas
- Meung sur Loire
- Mézières lez Cléry
- Montargis
- Montcresson
- Montigny
- Montliard
- Mormant sur vernisson
- Nargis
- Neuville aux bois
- Nogent sur Vernisson
- Panne
- Patay
- Pithiviers
- Pithiviers le vieil
- Poilly lez Gien
- Préfontaines
- Puiseaux
- Rebrechien
- Saint-Aignan le jaillard

- Saint-Ay
- Saint-Benoit sur Loire
- Saint Brisson sur Loire
- Saint-Cry en val
- Saint Denis de l'Hôtel
- Saint-Denis en val
- Saint Florent le jeune
- Saint Godon
- Saint Hilaire Saint Mesmin
- Saint Jean de Braye
- Saint Jean de la Ruelle
- Saint Jean le Blanc
- Saint Lye la forêt
- Saint Martin d'abbat
- Saint-Martin sur Ocre
- Saint Maurice sur Fessard
- Saint Père sur Loire
- Saint Pryvé Saint Mesmin
- Sandillon
- Saran
- Semoy
- Sceaux du gatinais
- Seichebrières
- Sennely
- Sermaises
- Sigloy
- Sougy
- Sully la chapelle
- Sully sur Loire
- Trainou
- Sury aux bois
- Thou
- Tigy
- Tavers
- Trinay
- Varennes Changy
- Vennecy
- Vienne en val
- Villamblain
- Villemandeur
- Villereau
- Vimory
- Vitry aux loges

Les établissements publics de coopération intercommunale

Les communautés d'agglomération

- Orléans Val de Loire à Orléans
- Montargoise et rives du Loing à Montargis

Les communautés de communes

- Beauce Lorétaine à Patay
- de Beauce et du Gatinais à Pithiviers
- de Châteaurenard à Châteaurenard
- de Chatillon Coligny à Chatillon Coligny
- de la forêt à Neuville aux bois
- de la plaine du nord Loiret à Bazoches les gallerandes
- de Sullias à Sully sur Loire
- des loges à Jargeau
- des quatre vallées à Ferrières en Gatinais
- des terres puiseautines à Puiseaux
- du beunois à Beaune la Rollande
- du bellegardois à Belgarde
- du Betz et de la Clery
- du canton de Beaugency à Beaugency
- du canton de Briare à Briare
- des portes de Sologne à La Ferté Saint-Aubin
- du canton de Lorris à Loris
- du plateau beauceron à sermaise
- du val d'Ardoux à Cléry saint André
- giennoise à Gien
- le Cœur du Pithiverais à Pithiviers
- Val des Mauves à Meung sur Loire
- Val d'or et forêt à Bonnée
- Valsol à Sandillon

Les syndicats

- Intercommunal d'assainissement de Nargy-Fontenay à Nargis
- Intercommunal d'assainissement de Sandillon-Darvoy-Férolles-Ouvrouer les Champs à Sandillon
- Intercommunal pour la collecte des déchets ménagers de l'arrondissement pithiviers à Pithiviers
- Intercommunal de production d'eau potable de la Prairie à Nargis
- Intercommunal de restauration collective à Saint Jean de laruelle
- Intercommunal des eaux de Baule-Messas à Baule
- Intercommunal scolaire du Beunois à Beaune la Rollande
- Intercommunal pour le ramassage des ordures ménagères de la région Artenay à Neuville aux bois
- Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de Châteauneuf à Châteauneuf sur Loire
- Intercommunal d'adduction d'eau potable de Boismorand-Les Choux-Langesse à Boismorand

- Intercommunal à vocation scolaire de Montbouy-La chapelle à La chapelle sur Averyon
- Intercommunal d'intérêt scolaire de Puiseaux à Puiseaux
- Intercommunal d'intérêt scolaire de Boiscommun-Chenault-Montbarrois-Montliard à Boiscommun
- Intercommunal d'intérêt scolaire de Préfontaines à Préfontaines
- Intercommunal de regroupement scolaire d'Aschères le marché à Aschères le marché
- Intercommunal de regroupement scolaire de Saint-Martin d'Abbat à Saint Martin d'Abbat
- Intercommunal à vocation unique des IFS à Saran
- Intercommunal à vocation multiple d'intérêt scolaire Les Bordes-Bonnée à Les Bordes
- Intercommunal à vocation unique de l'éco-quartier des Groues à Orléans
- Intercommunal de regroupement scolaire de Vieilles maison sur Joudry-Coudroy à Vieilles Maisons sur Joudry
- Intercommunal de regroupement scolaire de Saint-Aignan sur Lion à Saint-Aignan le Jaillard
- Mixte Beauce Gatinais Valorisation à Pithiviers
- Mixte de gestion du canal d'Orléans à Fay aux loges
- Mixte du pays Beauce Gatinais en Pithiverais à Pithiviers
- Mixte pour l'aménagement et équipement de la région Meung/Beaugency à Meung sur Loire
- Mixte d'alimentation en eau potable de Chevillon sur Huillard/Saint-Maurice sur Fessard/Villemoutiers/Vimory à Chevillon sur Huillard
- Mixte pour l'aménagement et l'exploitation de la desserte aérienne Ouest-Loiret à Saint-Denis de l'Hôtel
- Mixte « Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Cœur de France » à Orléans
- Mixte d'aménagement de la ZA interdépartementale de Artenay-Poupry à Artenay
 - des Eaux de Boiscommun
 - d'aménagement rural des cantons de Courtenay et Château renard à Chuelles
 - de production en eau potable de la Sevinerie à Aschères le marché

Les établissements publics d'enseignement local

Les collèges de :

- Alain Fournier à Orléans
- Albert Camus à Briare
- Alfred de Musset à Patay
- André Chêne à Fleury les Aubrais
- André Malraux à Saint Jean de la ruelle
- Aristide Bruant à Courtenay
- Condorcet à Fleury les Aubrais
- Charles Rivière à Olivet
- Charles Desvergnès à Bellegarde

- Denis Poisson à Pithiviers
- Etienne Dolet à Orléans
- Ernest Bildstein à Gien
- Frédéric Bazille à Beaune la Rolande
- Gaston Coûté à Meung sur Loire
- G. De Gaulle-Anthonioz à Les Bordes
- Guillaume de Lorris à Lorris
- Gutenberg à Malesherbes
- Henri Becquerel à Sainte Geneviève des bois
- Jacques de Tristan à Cléry Saint André
- Jacques Prévert à Saint Jean le Blanc
- Jean Dunois à Orléans
- Jean Joudiou à Châteauneuf sur loire
- Jean Rostand à Orléans
- Jean Pelletier à Orléans
- Jean Moulin à Artenay
- Jean Mermoz à Gien
- Jeanne d'Arc à Orléans
- L'orbélière à Olivet
- La Fôret à Trainou
- La Sologne à Tigy
- La vallée de L'Ouanne à Châteauneuf sur Loire
- Le chinchon à Montargis
- Le clos de Ferbois à Jargeau
- Le grand Clos à Montargis
- Léon De Lagrange à Neuville aux bois
- Victor Hugo à Puiseaux
- Montjoie à Saran
- Max Jacob à Saint Jean De Laruelle
- Lucie Aubrac à Villandeur
- Louis Pasteur à La Chapelle Saint-Mesmin
- Pablo Picasso à Chalette sur Loing
- Montesquieu à Orléans
- Paul Eluard à Chalette sur Loing
- Saint-Ay à Saint-Ay
- Saint-Exupéry à Saint Jean de Braye
- Val de Loire à Saint Denis en val
- Robert Schumann à Amilly
- Pierre-Mendès France à Chécy
- Robert Goupil à Beaugency
- Auguste Renoir à Ferrières en Gatinais
- Pierre Dezarnaulds à Chatillon sur Loire
- Montabuzard à Ingre
- Maximilien de Sully à Sully sur Loire
- Louis Joseph Soulas à Bazoches les gallerandes
- Les Clorisseaux à Poilly lez Gien

Les établissements médicaux-sociaux

- EHPAD Gaston Girard à Saint Benoit Sur Loire
- EHPAD La Chanterelle à Coullons
- EHPAD la résidence d'Emilie à Lorris
- EHPAD notre foyer à Montargis
- EHPAD Pierre Mondine à Outarville
- EHPAD Résidence du Parc à Puiseaux
- EHPAD Petit pierre à Fay aux loges
- EHPAD Résidence Trianon à Patay
- EHPAD Les jardins de Sido à Chatillon Coligny
- EHPAD les jardins de la Loire à Bonny sur Loire
- EHPAD La Vrillière à Châteauneuf sur Loire
- EHPAD de l'hôpital Saint Jean de Briare à Briare
- EHPAD Esther le rouge à Auxy
- Foyer de vie les Amis de Pierre à Orléans
- Foyer de vie Paul Cadot à Orléans
- Institut les Cent Arpents à Saran
- MARPA les Charmilles à Chilleurs aux bois
- MARPA les Néfliers à Nesploy
- MARPA Sainte-Rose à Ervauville
- Résidence les Hirondelles à Dordives
- Résidence Saint-Martin à Malesherbes
- Résidence de la Colline à Château-Renard
- Maison Départementale des Personnes handicapées à Orléans

Les Sociétés anonymes

Bouyges Energie et services à Orléans
Sogea Centre à Saran

4° SIEGE SOCIAL

APPROLYS a son siège social au 15 rue Eugène Vignat – BP 2019
45010 ORLEANS Cédex 1.

5° DUREE,

APPROLYS est constitué pour une durée indéterminée à compter de la publication de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive.

6° REGIME COMPTABLE

La comptabilité d'APPROLYS et sa gestion sont assurées selon les règles de la comptabilité publique.

7° REGIME DROIT PUBLIC DROIT PRIVE

- La mise à disposition d'APPROLYS de personnels par chacun de membres se fait dans des conditions conformes aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la mise à disposition auprès d'un groupement d'intérêt public de personnels de ses membres.
- Sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires relatives à la mise à disposition, les personnels d'APPROLYS sont soumis à un régime de droit public.

8° RESPONSABILITE DES MEMBRES ENTRE EUX ET A L'EGARD DES TIERS.

Entre eux : Différend ou litige – retrait

-En cas de différend ou de litige survenant entre plusieurs Membres ou entre APPROLYS plusieurs Membres et dans l'hypothèse où ce différend ou ce litige serait lié à l'exécution de la convention constitutive et/ou des Conditions générales de recours à APPROLYS, les Membres concernés et/ou APPROLYS s'engagent à chercher à résoudre ce différend ou ce litige à l'amiable.

-En cas d'impossibilité de résoudre à l'amiable le différend ou le litige dans un délai de trois (3) mois à compter de sa survenance, celui-ci peut alors être porté devant les juridictions compétentes.

-Le retrait d'un membre ne peut prendre effet qu'à compter de la date d'expiration de l'exercice budgétaire en cours à la date où l'Assemblée générale se prononce sur le retrait.

Dissolution d'APPROLYS.

APPROLYS est dissout :

- par décision de l'assemblée générale

- par décision de l'autorité administrative qui a approuvé la convention constitutive, notamment en cas d'extinction de l'objet.

Liquidation d'APPROLYS.

La dissolution d'APPROLYS entraîne sa liquidation.

La personnalité morale d'APPROLYS survit pour le besoin de celle-ci.

L'assemblée générale nomme un liquidateur et fixe sa rémunération, ses attributions et l'étendue de ses pouvoirs.

L'assemblée générale peut également révoquer le liquidateur.

Après paiement des dettes, l'excédent d'actif est attribué à un ou plusieurs bénéficiaires conformément aux décisions prises par l'assemblée générale.

A l'égard des tiers : Passation du marché public.

APPROLYS est responsable de la passation du marché public ou de l'accord-cadre.

APPROLYS signe les marchés publics ou les accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à chaque Pouvoir Adjudicateur. APPROLYS n'est pas partie aux marchés publics ou aux accords-cadres. Chaque Pouvoir Adjudicateur est partie aux marchés publics ou aux accords-cadres.

Le titulaire du marché ou de l'accord-cadre est ainsi responsable de l'exécution du marché public ou de l'accord-cadre non pas à l'égard d'APPROLYS mais à l'égard de chaque Pouvoir Adjudicateur.

Le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre exécute le marché public ou l'accord-cadre dans la limite des besoins de chaque Pouvoir-Adjudicateur.

La contribution des Membres aux dettes d' APPROLYS est déterminée à raison de leur contribution aux charges d'APPROLYS.

Les Membres ne sont pas solidaires à l'égard des tiers.

9° CAPITAL

La répartition des droits statutaires des Membres est la suivante :

-Collège des membres fondateurs 60 %

-Collège des membres contributeurs 30 %

-Collège des membres utilisateurs 10 %

Dans l'hypothèse où l'adhésion, le retrait ou l'exclusion d'un Membre implique de revoir la répartition des droits statutaires, la nouvelle répartition des droits statutaires est décidée par l'Assemblée Générale lorsque celle-ci se prononce sur ladite décision, ledit retrait ou ladite exclusion.

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres.

L'organe délibérant de chaque Membre désigne à l'Assemblée Générale un représentant titulaire, chaque représentant titulaire ayant un représentant suppléant également désigné par l'organe délibérant du Membre.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-09-16-004

ARRETE

relatif à la décision de programmation d'opérations
du Programme opérationnel plurirégional FEDER
2007-2013

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR
LES AFFAIRES RÉGIONALES**

ARRETE
relatif à la décision de programmation d'opérations
du Programme opérationnel plurirégional FEDER 2007-2013

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Préfet du Loiret
Chevalier dans l'Ordre national de la légion d'honneur
Chevalier dans l'Ordre national du mérite

Vu le Règlement du Conseil n° 1083/2006 du 11 juillet 2006 modifié, portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1260/1999,

Vu le Règlement de la Commission n° 1828/2006 du 8 décembre 2006 modifié établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1083/2006,

Vu le Règlement n° 1080/2006 du 5 juillet 2006 modifié relatif au Fonds européen de développement régional (FEDER),

Vu le Décret n°2002-633 du 26 avril 2002 instituant une Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles portant sur les opérations cofinancées par les fonds structurels européens,

Vu le Décret n° 2007-1303 du 3 septembre 2007 du Premier ministre relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses au FEDER et au FSE, modifié par le décret n°2011-92 du 21 janvier 2011,

Vu la circulaire du Premier ministre du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale,

Vu la circulaire n° 5210 SG du Premier ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif de suivi, de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par le FEDER, le FSE, le FEP et le FEADER de la période 2007-2013,

Vu la décision *C(2014)1806 final* du 31 mars 2014 de la Commission européenne modifiant la décision *C(2007)4549* portant adoption du programme opérationnel plurirégional Loire (CCI 2007FR162PO 024) ci-après dénommé « programme opérationnel »,

Vu l'approbation du document de mise en œuvre par le Comité de suivi du 7 décembre 2007, et l'approbation, en consultation écrite du Comité de suivi du 28 avril 2015, de sa version modifiée,

Vu l'avis du comité plurirégional de programmation réuni le 08/09/2016,

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales :

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Après avis du Comité plurirégional de programmation réuni le 08/09/2016, les demandes de subvention au titre du Programme opérationnel FEDER plurirégional Loire 2007-2013 font l'objet selon la liste jointe, d'une décision de réajustement, ou de déprogrammation.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre – Val de Loire.

Fait à Orléans, le 16 septembre 2016
Pour le Préfet de région,
L'adjoint au Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
Signé : Jérémie BOUQUET

Arrêté n° 16.194 enregistré le 19 septembre 2016.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- ◇ un recours gracieux, adressé à :
M. le Préfet de la Région Centre - Val de Loire - Mission Bassin Loire-Bretagne - Développement durable
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1 ;
- ◇ un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- ◇ un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Sous peine d'irrecevabilité, sauf dans les cas de dérogations ou d'exceptions prévus à l'article 1635 bis Q du code général des impôts, une contribution pour l'aide juridique de 35 euros, en application du décret n°2011-1202 du 28 septembre 2011, doit être acquittée en cas de recours contentieux.



REPertoire DES DOSSIERS

Edité le : 16/09/2016

Région: 024

Site d'édition : SGAR CENTRE

Programme	POPL	Programme opérationnel plurirégional Loire
Axe	Axe 3	Accompagner les démarches d'excellence plurirégionales
Mesure	31	Démarche d'excellence autour de la structuration et la capitalisation des atouts Loire
Sous-Mesure	313	Développement véloroute
Action		
Volet		

Bénéficiaire : SNCF

Statut : Z

Projet : 3589 / aménagement et circulation de fourgons ferroviaires sur la desserte interloire à destination des cyclotouristes

Autre(s) Prog. : LQIn / A12 / A12.1 / A12.11 / /
CPL / 4 / 42 / 421 / /

Dossier : 35695 / Aménagement et circulation de fourgons ferroviaires sur la desserte interloire à destination des cyclotouristes

Localisation : 024 / CENTRE / Région - 052 / PAYS DE LA LOIRE / Région

Service unique : SGAR de bassin

Date pré-comité : 01/09/2016

Date comité : 08/09/2016

Date 1ère Programmation : 20/10/2011

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
137 959,86	45 526,75	85 643,11	0,00	85 643,10	0,00	0,00	0,01	6 790,00	6 790,00	0,00
	33,00 %	62,08 %	0,00 %	62,08 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	4,92 %	4,92 %	0,00 %

Motivation de l'abandon / déprogrammation : Déprogrammation

Total										
Nombre de dossiers : 1										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
137 959,86	45 526,75	85 643,11	0,00	85 643,10	0,00	0,00	0,01	6 790,00	6 790,00	0,00
	33,00 %	62,08 %	0,00 %	62,08 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	4,92 %	4,92 %	0,00 %

Programme	POPL	Programme opérationnel plurirégional Loire
Axe	Axe 3	Accompagner les démarches d'excellence plurirégionales
Mesure	32	Démarche d'excellence par l'innovation et l'expérimentation pour les problématiques plurirégionales
Sous-Mesure	323	Invasives
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre
Projet : 3339 / Animation d'un groupe de travail régional sur les espèces invasives
Dossier : 38453 / Animation d'un groupe de travail régional sur les espèces invasives - 2013

Statut : Z
Autre(s) Prog. : CPIL / 3 / 35 / 351 / /
 LOIn / A03 / A03.4 / A03.41 / /
 PLGN / Axe 2 / Mesure 22 / /

Localisation : 024 / CENTRE / Région
Service unique : DREAL CENTRE

Date pré-comité : 01/09/2016
Date comité : 08/09/2016
Date 1ère Programmation : 15/02/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
59 076,09	21 390,44 36,21 %	37 685,65 63,79 %	32 338,04 54,74 %	5 347,61 9,05 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %

Motivation de l'abandon / déprogrammation : Déprogrammation

Total										
Nombre de dossiers : 1										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
59 076,09	21 390,44 36,21 %	37 685,65 63,79 %	32 338,04 54,74 %	5 347,61 9,05 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %

Total Général										
Nombre de dossiers : 2										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
197 035,95	66 917,19 33,96 %	123 328,76 62,59 %	32 338,04 16,41 %	90 990,71 46,18 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,01 0,00 %	6 790,00 3,45 %	6 790,00 3,45 %	0,00 0,00 %



REPertoire DES DOSSIERS

Edité le : 15/09/2016

Région: 024

Site d'édition : SGAR CENTRE

Programme	POPL	Programme opérationnel plurirégional Loire
Axe	Axe 1	Renforcer la compétitivité ligérienne
Mesure	11	Etudes et innovation dans la gestion des inondations
Sous-Mesure	111	Etudes
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Etablissement Public Loire
Projet : 5725 / Etude des vals du Giennois
Dossier : 38982 / Etude des vals du Giennois

Autre(s) Prog. : CPIL / 2 / 21 / 213 / /
 LOIn / A03 / A03.2 / A03.21 / /
 PLGN / Axe 1 / Mesure 11 / / /
Statut : O

Localisation : 45238 / OUSSON-SUR-LOIRE / Commune - Pays Giennois/Axe ligérien / Zone - 45053 / BRIARE / Commune - Pays Giennois/Axe ligérien / Zone - 45087 / CHATILLON-SUR-LOIRE / Commune - Pays Giennois/Axe ligérien / Zone -
Service unique : DREAL CENTRE
Date pré-comité : 01/09/2016
Date comité : 08/09/2016
Date 1ère Programmation : 11/06/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
412 595,97	165 038,39 40,00 %	247 557,58 60,00 %	0,00 0,00 %	185 682,09 45,00 %	61 684,03 14,95 %	0,00 0,00 %	191,46 0,05 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	

Motivation: Avis favorable

Total										
Nombre de dossiers : 1										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
412 595,97	165 038,39 40,00 %	247 557,58 60,00 %	0,00 0,00 %	185 682,09 45,00 %	61 684,03 14,95 %	0,00 0,00 %	191,46 0,05 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	

Programme	POPL	Programme opérationnel plurirégional Loire
Axe	Axe 1	Renforcer la compétitivité ligérienne
Mesure	11	Etudes et innovation dans la gestion des inondations
Sous-Mesure	112	Actions expérimentales de gestion des zones d'expansion de crues et de sur-inondation
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Communauté d'agglomération Saint-Etienne Métropole

Projet : 5025 / Réalisation ouvrage ralentissement dynamique des crues sur l'Onzon

Dossier : 39496 / Réalisation ouvrage ralentissement dynamique des crues sur l'Onzon

Localisation : 42302 / SORBIERS / Commune

Service unique : DDT 42

Autre(s) Prog. :

Statut : O

Date pré-comité : 01/09/2016

Date comité : 08/09/2016

Date 1ère Programmation : 17/10/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
1 832 885,95	1 112 448,78	720 437,17	0,00	0,00	0,00	0,00	720 437,17	0,00	0,00	0,00
	60,69 %	39,31 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	39,31 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Total		Nombre de dossiers : 1								
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
1 832 885,95	1 112 448,78	720 437,17	0,00	0,00	0,00	0,00	720 437,17	0,00	0,00	0,00
	60,69 %	39,31 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	39,31 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Programme	POPL	Programme opérationnel plurirégional Loire
Axe	Axe 1	Renforcer la compétitivité ligérienne
Mesure	12	Réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités et des territoires
Sous-Mesure	121	Création d'un environnement favorable au déploiement de l'initiative
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Etablissement Public Loire

Projet : 6115 / Démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la

Dossier : 39723 / Démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la

Autre(s) Prog. : CPIL / 1 / 13 / 133 / /
LOIn / A03 / A03.2 / A03.21 / /
PLGN / Axe 1 / Mesure 11 / /

Statut : O

Localisation : 45234 / ORLEANS / Commune - Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire/Axe ligérien / Zone - Bassin PLGN / Autre Zone

Service unique : DREAL de bassin

Date pré-comité : 01/09/2016

Date comité : 08/09/2016

Date 1ère Programmation : 27/03/2014

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
75 139,03	37 569,52 50,00 %	37 569,51 50,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	37 569,51 50,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %

Motivation : Avis favorable

Total										
Nombre de dossiers : 1										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
75 139,03	37 569,52 50,00 %	37 569,51 50,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	37 569,51 50,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %

Programme	POPL	Programme opérationnel plurirégional Loire
Axe	Axe 1	Renforcer la compétitivité ligérienne
Mesure	12	Réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités et des territoires
Sous-Mesure	123	Mesures effectives
Action	1231	Mesures effectives Entreprises
Volet		

Bénéficiaire : THABAULT Roland

Projet : 6137 / Mise en place de mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise VIVA - THABAULT Roland

Dossier : 39751 / Mise en place de mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations dans l'entreprise VIVA - THABAULT

Localisation : 49201 / LA MENITRE / Commune

Service unique : DREAL de bassin

Autre(s) Prog. : LQIn / A03 / A03.2 / A03.21 / /
CPL / 1 / 13 / 133 / /

Statut : O

Date pré-comité : 01/09/2016

Date comité : 08/09/2016

Date 1ère Programmation : 27/03/2014

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
5 385,00	2 350,00	1 958,00	0,00	1 958,00	0,00	0,00	0,00	1 077,00	0,00	1 077,00
	43,64 %	36,36 %	0,00 %	36,36 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	20,00 %	0,00 %	20,00 %

Motivation: Avis favorable

Total										
Nombre de dossiers : 1										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
5 385,00	2 350,00	1 958,00	0,00	1 958,00	0,00	0,00	0,00	1 077,00	0,00	1 077,00
	43,64 %	36,36 %	0,00 %	36,36 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	20,00 %	0,00 %	20,00 %

Programme	POPL	Programme opérationnel plurirégional Loire
Axe	Axe 2	Stimuler la recherche et l'innovation ligérienne
Mesure	21	Capitalisation et mutualisation des données sur le bassin de la Loire
Sous-Mesure	212	Eau
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Conservatoire National du Saumon Sauvage

Projet : 5308 / Suivi de la dévalaison des smolt à l'aval de Chanteuge

Dossier : 38215 / Suivi de la dévalaison des smolts à l'aval de Chanteuges

Localisation : 43056 / CHANTEUGES / Commune

Service unique : EPL

Autre(s) Prog. : LOIn / A03 / A03.4 / A03.41 / /
CPL / 5 / 55 / 551 / /

Statut : O

Date pré-comité : 01/09/2016

Date comité : 08/09/2016

Date 1ère Programmation : 15/02/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
40 653,90	20 326,95	18 294,26	16 261,56	0,00	0,00	2 032,70	0,00	2 032,69	0,00	2 032,69
	50,00 %	45,00 %	40,00 %	0,00 %	0,00 %	5,00 %	0,00 %	5,00 %	0,00 %	5,00 %

Motivation : Avis favorable

Bénéficiaire : Association LOGRAMI

Projet : 5924 / Suivis biologiques des populations de poissons grands migrateurs - 2014

Dossier : 39384 / Suivis biologiques des populations de poissons grands migrateurs - 2014

Localisation : 024 / CENTRE / Région - 025 / BASSE-NORMANDIE / Région - 026 / BOURGOGNE / Région - 052 / PAYS DE LA LOIRE / Région - 054 / POITOU-CHARENTES / Région - 074 / LIMOUSIN / Région - 082 / RHONE-ALPES / Région - 083 /

Service unique : EPL

Autre(s) Prog. : LOIn / A03 / A03.4 / A03.41 / /
CPL / 3 / 36 / 362 / /

Statut : O

Date pré-comité : 01/09/2016

Date comité : 08/09/2016

Date 1ère Programmation : 27/03/2014

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
334 136,47	133 654,59	197 172,22	165 397,55	15 067,85	0,00	16 706,82	0,00	3 309,66	0,00	3 309,66
	40,00 %	59,01 %	49,50 %	4,51 %	0,00 %	5,00 %	0,00 %	0,99 %	0,00 %	0,99 %

Motivation : Avis favorable

Total		Nombre de dossiers : 2								
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
374 790,37	153 981,54	215 466,48	181 659,11	15 067,85	0,00	18 739,52	0,00	5 342,35	0,00	5 342,35
	41,08 %	57,49 %	48,47 %	4,02 %	0,00 %	5,00 %	0,00 %	1,43 %	0,00 %	1,43 %

Programme	POPL	Programme opérationnel plurirégional Loire
Axe	Axe 2	Stimuler la recherche et l'innovation ligérienne
Mesure	22	Développement des interactions entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens
Sous-Mesure	221	Renforcement du capital de recherche
Action		
Volet		

Bénéficiaire : UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS

Projet : 4663 / Régulation du régime thermique des cours d'eau dans les corridors rivulaires du bassin de la Loire et sensibilité de

Dossier : 37041 / Régulation du régime thermique des cours d'eau dans les corridors rivulaires du bassin de la Loire et sensibilité de

Localisation : 024 / CENTRE / Région - 025 / BASSE-NORMANDIE / Région - 026 / BOURGOGNE / Région - 052 / PAYS DE LA LOIRE / Région - 054 / POITOU-CHARENTES / Région - 074 / LIMOUSIN / Région - 082 / RHONE-ALPES / Région - 083 /

Service unique : EPL

Autre(s) Prog. : LOIn / A03 / A03.4 / A03.41 / /
CPL / 5 / 53 / 532 / /

Statut : O

Date pré-comité : 01/09/2016

Date comité : 08/09/2016

Date 1ère Programmation : 21/08/2012

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
285 948,58	142 249,76	143 698,82	102 158,43	0,00	0,00	41 540,39	0,00	0,00	0,00	0,00
	49,75 %	50,25 %	35,73 %	0,00 %	0,00 %	14,53 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS

Projet : 5035 / Impacts de l'arasement du barrage de Maisons-Rouges sur la dynamique hydrosédimentaire ainsi que sur les

Dossier : 37718 / Impacts de l'arasement du barrage de Maisons-Rouges sur la dynamique hydrosédimentaire ainsi que sur les

Localisation : 037 / INDRE-ET-LOIRE / Departement - 086 / VIENNE / Departement

Service unique : EPL

Autre(s) Prog. : LOIn / A03 / A03.4 / A03.41 / /
CPL / 5 / 53 / 531 / /

Statut : O

Date pré-comité : 01/09/2016

Date comité : 08/09/2016

Date 1ère Programmation : 21/08/2012

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
127 188,48	63 594,24	63 594,24	44 515,96	19 078,27	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
	50,00 %	50,00 %	35,00 %	15,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : Université de Limoges

Projet : 5294 / Intérêt des macrophytes pour la détection de polluants en tête de bassin versant Évaluation des réponses des

Dossier : 38200 / Intérêt des macrophytes pour la détection de polluants en tête de bassin versant Évaluation des réponses des

Localisation : 074 / LIMOUSIN / Région

Service unique : EPL

Autre(s) Prog. : LOIn / A08 / A08.5 / A08.51 / /
CPL / 5 / 53 / 533 / /

Statut : O

Date pré-comité : 01/09/2016

Date comité : 08/09/2016

Date 1ère Programmation : 11/06/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
151 510,90	74 739,33	76 771,57	0,00	0,00	0,00	0,00	76 771,57	0,00	0,00	0,00
	49,33 %	50,67 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	50,67 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Programme 'POPL' / Axe 'Axe 2' / Mesure '22' / Sous-mesure '221' / Action " / Volet "

Bénéficiaire : UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS

Projet : 5295 / Eutrophisation du bassin de la Loire (1975 – 2014) : Causes et conséquences sur la qualité des eaux, Variabilité et

Dossier : 38201 / Eutrophisation du bassin de la Loire (1975 – 2014) : Causes et conséquences sur la qualité des eaux, Variabilité et

Localisation : 024 / CENTRE / Région - 026 / BOURGOGNE / Région - 052 / PAYS DE LA LOIRE / Région

Service unique : EPL

Statut : O

Autre(s) Prog. : LOIn / A03 / A03.4 / A03.41 / /
CPIL / 5 / 53 / 531 / /

Date pré-comité : 01/09/2016

Date comité : 08/09/2016

Date 1ère Programmation : 03/12/2012

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
244 304,83	122 143,00	122 161,83	97 731,34	0,00	0,00	24 430,49	0,00	0,00	0,00	0,00
	50,00 %	50,00 %	40,00 %	0,00 %	0,00 %	10,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation : Avis favorable

Bénéficiaire : Université Blaise Pascal

Projet : 5703 / Programme de recherche pour une gestion durable de la retenue du lac d'Allier

Dossier : 38205 / Programme de recherche pour une gestion durable de la retenue du lac d'Allier

Localisation : 97 / VICHY / Canton

Service unique : EPL

Statut : O

Autre(s) Prog. : LOIn / A03 / A03.4 / A03.41 / /
CPIL / 5 / 53 / 531 / /

Date pré-comité : 01/09/2016

Date comité : 08/09/2016

Date 1ère Programmation : 11/06/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
353 889,76	65 234,57	288 655,19	139 877,06	0,00	0,00	78 000,00	70 778,13	0,00	0,00	0,00
	18,43 %	81,57 %	39,53 %	0,00 %	0,00 %	22,04 %	20,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation : Avis favorable

Bénéficiaire : UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS

Projet : 5472 / Observation des macrophytes aquatiques de la Loire et de la Vienne – Phase 2

Dossier : 38460 / Observation des macrophytes aquatiques de la Loire et de la Vienne – Phase 2

Localisation : 024 / CENTRE / Région - 054 / POITOU-CHARENTES / Région

Service unique : EPL

Statut : O

Autre(s) Prog. : LOIn / A03 / A03.4 / A03.41 / /
CPIL / 5 / 53 / 531 / /

Date pré-comité : 01/09/2016

Date comité : 08/09/2016

Date 1ère Programmation : 11/06/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
123 173,85	59 778,82	49 270,03	36 952,15	12 317,88	0,00	0,00	0,00	14 125,00	14 125,00	0,00
	48,53 %	40,00 %	30,00 %	10,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	11,47 %	11,47 %	0,00 %

Motivation : Avis favorable

Total										
Nombre de dossiers : 6										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
1 286 016,40	527 739,72	744 151,68	421 234,94	31 396,15	0,00	143 970,88	147 549,71	14 125,00	14 125,00	0,00
	41,04 %	57,86 %	32,76 %	2,44 %	0,00 %	11,20 %	11,47 %	1,10 %	1,10 %	0,00 %

Programme	POPL	Programme opérationnel plurirégional Loire
Axe	Axe 2	Stimuler la recherche et l'innovation ligérienne
Mesure	22	Développement des interactions entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens
Sous-Mesure	222	Animation et coordination des aspects de recherche, données, innovation et formation
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Université Blaise Pascal

Projet : 5741 / Survie et croissance des juvéniles de Saumon Atlantique (Salmo salar) relâchés sur l'Allier, entre Langeac et Cournon

Dossier : 38999 / Survie et croissance des juvéniles de Saumon Atlantique (Salmo salar) relâchés sur l'Allier, entre Langeac et

Localisation : 083 / AUVERGNE / Région - Bassin PLGN / Autre Zone

Service unique : EPL

Autre(s) Prog. : LQIn / A03 / A03.4 / A03.41 / /
CPL / 5 / 55 / 551 / /

Statut : O

Date pré-comité : 01/09/2016

Date comité : 08/09/2016

Date 1ère Programmation : 11/06/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
26 323,44	13 161,72	13 161,72	11 845,55	0,00	0,00	0,00	1 316,17	0,00	0,00	0,00
	50,00 %	50,00 %	45,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	5,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Total										
Nombre de dossiers : 1										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
26 323,44	13 161,72	13 161,72	11 845,55	0,00	0,00	0,00	1 316,17	0,00	0,00	0,00
	50,00 %	50,00 %	45,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	5,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Programme	POPL	Programme opérationnel plurirégional Loire
Axe	Axe 3	Accompagner les démarches d'excellence plurirégionales
Mesure	31	Démarche d'excellence autour de la structuration et la capitalisation des atouts Loire
Sous-Mesure	312	Valorisation paysagère
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Communauté d'agglomération Loire Forez

Projet : 899 / Aménagement et mise en valeur des bords de Loire 2008-2011

Dossier : 33247 / Aménagement et mise en valeur des bords de Loire 2010-2011

Localisation : 42324 / VEAUCHETTE / Commune - 42279 / SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT / Commune - 42022 / BONSON / Commune - 42211 / SAINT-CYPRIEN / Commune - 42020 / BOISSET-LES-MONTROND / Commune - 42315 / UNIAS /

Service unique : DDT-42

Autre(s) Prog. :

Statut : O

Date pré-comité : 01/09/2016

Date comité : 08/09/2016

Date 1ère Programmation : 29/10/2009

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
89 313,35	3 605,50	85 707,85	26 856,70	13 200,00	27 788,41	0,00	17 862,74	0,00	0,00	0,00
	4,04 %	95,96 %	30,07 %	14,78 %	31,11 %	0,00 %	20,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Total		Nombre de dossiers : 1								
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
89 313,35	3 605,50	85 707,85	26 856,70	13 200,00	27 788,41	0,00	17 862,74	0,00	0,00	0,00
	4,04 %	95,96 %	30,07 %	14,78 %	31,11 %	0,00 %	20,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Programme	POPL	Programme opérationnel plurirégional Loire
Axe	Axe 3	Accompagner les démarches d'excellence plurirégionales
Mesure	32	Démarche d'excellence par l'innovation et l'expérimentation pour les problématiques plurirégionales
Sous-Mesure	321	Espace de mobilité
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne
Projet : 3331 / Espace de mobilité Val d'Allier
Dossier : 38553 / Espace de mobilité Val d'Allier - ACTIONS 2013
Localisation : 083 / AUVERGNE / Région
Service unique : DREAL Auvergne

Autre(s) Prog. : LQIn / A03 / A03.4 / A03.41 / /
 CPIL / 3 / 33 / 331 / /

Statut : O

Date pré-comité : 01/09/2016

Date comité : 08/09/2016
Date 1ère Programmation : 15/02/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
151 772,07	12 187,47	135 801,75	61 250,75	43 616,00	30 935,00	0,00	0,00	3 782,85	0,00	3 782,85
	8,03 %	89,48 %	40,36 %	28,74 %	20,38 %	0,00 %	0,00 %	2,49 %	0,00 %	2,49 %

Motivation: Avis favorable

Total										
Nombre de dossiers : 1										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
151 772,07	12 187,47	135 801,75	61 250,75	43 616,00	30 935,00	0,00	0,00	3 782,85	0,00	3 782,85
	8,03 %	89,48 %	40,36 %	28,74 %	20,38 %	0,00 %	0,00 %	2,49 %	0,00 %	2,49 %

Programme	POPL	Programme opérationnel plurirégional Loire
Axe	Axe 3	Accompagner les démarches d'excellence plurirégionales
Mesure	32	Démarche d'excellence par l'innovation et l'expérimentation pour les problématiques plurirégionales
Sous-Mesure	322	Têtes de bassin
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne
Projet : 3328 / Gorges de la Loire et de l'Allier
Dossier : 35250 / Gorges de la Loire et de l'Allier Actions 2011

Autre(s) Prog. : CPIL / 3 / 31 / 311 / /
 LOIn / A03 / A03.1 / A03.13 / /
 PLGN / Axe 2 / Mesure 22 / / /

Statut : O

Localisation : 043 / HAUTE-LOIRE / Departement
Service unique : DREAL Auvergne

Date pré-comité : 01/09/2016

Date comité : 08/09/2016
Date 1ère Programmation : 03/02/2011

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
29 539,64	10 348,64	19 191,00	3 818,00	8 976,00	6 397,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	35,03 %	64,97 %	12,93 %	30,39 %	21,66 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation : Avis favorable

Bénéficiaire : SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN
Projet : 5510 / animation et coordination programme sources et action CTVA
Dossier : 38530 / animation et coordination programme sources et action CTVA
Localisation : 074 / LIMOUSIN / Région
Service unique : DREAL Limousin

Autre(s) Prog. : LOIn / A03 / A03.4 / A03.41 / /
 CPIL / 3 / 31 / 311 / /

Statut : O

Date pré-comité : 01/09/2016

Date comité : 08/09/2016
Date 1ère Programmation : 15/02/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
35 207,13	13 957,86	21 249,27	10 687,13	3 520,71	0,00	0,00	7 041,43	0,00	0,00	0,00
	39,64 %	60,36 %	30,36 %	10,00 %	0,00 %	0,00 %	20,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation : Avis favorable

Total		Nombre de dossiers : 2								
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
64 746,77	24 306,50	40 440,27	14 505,13	12 496,71	6 397,00	0,00	7 041,43	0,00	0,00	0,00
	37,54 %	62,46 %	22,40 %	19,30 %	9,88 %	0,00 %	10,88 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Total Général		Nombre de dossiers : 17								
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
4 318 968,35	2 052 389,14	2 242 252,01	717 352,18	303 416,80	126 804,44	200 279,91	894 398,68	24 327,20	14 125,00	10 202,20
	47,52 %	51,92 %	16,61 %	7,03 %	2,94 %	4,64 %	20,71 %	0,56 %	0,33 %	0,24 %

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-09-16-005

ARRETE au titre de la programmation d'opérations
du Programme opérationnel FEDER 2007-2013

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR
LES AFFAIRES RÉGIONALES**

ARRETE
au titre de la programmation d'opérations
du Programme opérationnel FEDER 2007-2013

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Préfet du Loiret
Chevalier dans l'Ordre national de la légion d'honneur
Chevalier dans l'Ordre national du mérite

Vu le Règlement du Conseil n° 1083/2006 du 11 juillet 2006 modifié, portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1260/1999

Vu le Règlement de la Commission n° 1828/2006 du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1083/2006,

Vu le Règlement n° 1080/2006 du 5 juillet 2006 relatif au Fonds européen de développement régional (FEDER)

Vu le Décret n°2002-633 du 26 avril 2002 modifié instituant une commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancées par les fonds structurels européens

Vu le Décret n° 2007-1303 du 3 septembre 2007 modifié du Premier ministre relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses au FEDER et au FSE

Vu la circulaire du Premier ministre du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale

Vu la circulaire n° 5210 SG du Premier ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif de suivi, de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par le FEDER, le FSE, le FEP et le FEADER de la période 2007-2013

Vu la Décision n° CCI 2007FR162PO002 du 7 août 2007 de la Commission européenne relative au programme opérationnel de la région Centre ci-après dénommé « programme opérationnel »

Vu l'approbation du document de mise en œuvre modifié par le comité de suivi du 17 février 2015

Vu l'avis du comité de programmation régional du 8 septembre 2016

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales :

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Après avis du Comité de programmation régional du 08/09/2016, les demandes de subvention au titre du Programme opérationnel FEDER Centre 2007-2013, font l'objet, selon la liste jointe, d'une décision de modification, d'abandon ou d'ajournement.

ARTICLE 2 : les préfets de département concernés, le DIRECCTE Centre- Val de Loire, le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales du Centre- Val de Loire sont chargés, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à ORLEANS, le 16 septembre 2016
Pour le Préfet de région,
L'adjoint au Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
Signé : Jérémie BOUQUET

Arrêté n° 16.193 enregistré le 19 septembre 2016.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- ◇ un recours gracieux, adressé à :
M. le Préfet de la Région Centre - Val de Loire - Mission Bassin Loire-Bretagne - Développement durable
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1 ;
- ◇ un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- ◇ un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Sous peine d'irrecevabilité, sauf dans les cas de dérogations ou d'exceptions prévus à l'article 1635 bis Q du code général des impôts, une contribution pour l'aide juridique de 35 euros, en application du décret n°2011-1202 du 28 septembre 2011, doit être acquittée en cas de recours contentieux.

REPERTOIRE DES DOSSIERS



Région: 024

Site d'édition : SGAR CENTRE

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 1	Soutenir la recherche, l'innovation et le développement des entreprises
Mesure	11	Soutenir les filières régionales d'excellence de la recherche
Sous-Mesure		
Action		
Volet		

Statut : O

Autre(s) Prog. :

Bénéficiaire : CEA Le Ripault
 Projet : 6297 / Sécurité et fiabilité de la conversion et du stockage de l'énergie
 Dossier : 40012 / SEFICOSTE - Sécurité et fiabilité de la conversion et du stockage de l'énergie
 Localisation : 37159 / MONTS / Commune - Axe Igéren/Indre et Cher / Zone
 Service unique : DRRT

Date pré-comité : 01/09/2016

Date comité : 08/09/2016
 Date 1ère Programmation : 09/10/2014

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales				Dépenses privées		
		Total	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés
759 949,77	336 327,16 44,26 %	423 622,61 55,74 %	423 622,61 55,74 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %

Motivation: Avis favorable

Total								
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales				Dépenses privées		
		Total	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés
759 949,77	336 327,16 44,26 %	423 622,61 55,74 %	423 622,61 55,74 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %

Nombre de dossiers : 1

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 1	Soutenir la recherche, l'innovation et le développement des entreprises
Mesure	13	Favoriser les partenariats de recherche
Sous-Mesure	132	Encourager la recherche collaborative entre les entreprises et les centres de recherche
Action		
Volet		

Bénéficiaire : NEXTER MUNITIONS
 Projet : 3631 / DISPATMO
 Dossier : 35759 / DISPATMO
 Localisation : 18033 / BOURGES / Commune - Communauté d'agglomération Bourges Plus/Pays de Bourges/Sud régional/Zone d'aide à finalité régionale / Zone
 Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Statut : O

Autre(s) Prog. :

Date comité : 08/09/2016
 Date 1ère Programmation : 30/06/2011

Date pré-comité : 01/09/2016

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales					Dépenses privées			
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
131 258,46	21 449,59 16,34 %	23 334,00 17,78 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	23 334,00 17,78 %	0,00 0,00 %	86 474,87 65,88 %	0,00 0,00 %	86 474,87 65,88 %

Motivation: Avis favorable

Total Nombre de dossiers : 1

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales					Dépenses privées			
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
131 258,46	21 449,59 16,34 %	23 334,00 17,78 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	23 334,00 17,78 %	0,00 0,00 %	86 474,87 65,88 %	0,00 0,00 %	86 474,87 65,88 %

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 1	Soutenir la recherche, l'innovation et le développement des entreprises
Mesure	15	Faciliter les programmes d'actions au bénéfice des groupes d'entreprises en faveur de l'innovation
Sous-Mesure		
Action		
Volet		

Bénéficiaire : ELASTOPOLE
 Projet : 405 / OVERREACH
 Dossier : 30437 / OVERREACH
 Localisation : 024 / CENTRE / Région - Pôle de compétitivité Elastopole / Autre Zone
 Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Autre(s) Prog. : Statut : O

Date pré-comité : 01/09/2016 Date comité : 08/09/2016
 Date 1ère Programmation : 03/04/2008

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales					Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés
240 319,80	59 259,90 24,66 %	131 614,49 54,77 %	95 719,63 39,83 %	35 894,86 14,94 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	49 445,41 20,57 %	46 365,24 19,29 %	3 080,17 1,28 %

Motivation : Avis favorable

Bénéficiaire : AGENCE REGIONALE POUR L INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE
 Projet : 2429 / Centre EUROPE et PME
 Dossier : 33555 / ARITT - Centre EUROPE et PME
 Localisation : 024 / CENTRE / Région
 Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Autre(s) Prog. : CFCe / Axe 1 / Article 01 / 013 / /
 CPER / A05 / A05.1 / A05.11 / /

Date pré-comité : 01/09/2016 Date comité : 08/09/2016
 Date 1ère Programmation : 04/02/2010

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales					Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés
211 239,68	82 974,62 39,28 %	84 190,50 39,86 %	84 190,50 39,86 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	44 074,26 20,86 %	0,00 0,00 %	44 074,26 20,86 %

Motivation : Avis favorable

Bénéficiaire : AGENCE REGIONALE POUR L INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE
 Projet : 2435 / INNOVATION TOURAINE
 Dossier : 33566 / ARITT - INNOVIA TOURAINE
 Localisation : 037 / INDRE-ET-LOIRE / Département
 Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Autre(s) Prog. : CFCe / Axe 1 / Article 01 / 013 / /
 CPER / A05 / A05.1 / A05.11 / /

Date pré-comité : 01/09/2016 Date comité : 08/09/2016
 Date 1ère Programmation : 08/04/2010

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales					Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés
695 790,42	263 774,15 37,91 %	248 411,17 35,70 %	111 944,17 16,09 %	74 000,00 10,64 %	0,00 0,00 %	62 467,00 8,98 %	183 605,10 26,39 %	84 708,00 12,17 %	98 897,10 14,21 %

Motivation : Avis favorable

Programme '01' / Axe 'Axe 1' / Mesure '15' / Sous-mesure " / Action " / Volet "

Bénéficiaire : AGENCE REGIONALE POUR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE
 1702 / BERRINNOV
 Projet : 34180 / ARITT - BERRINNOV 2010
 Dossier : 024 / CENTRE / Région
 Localisation : 024 / CENTRE / Région
 Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Autre(s) Prog. : CPER / A05 / A05.1 / A05.11 / /
 CPER / A05 / A05.1 / A05.11 / /
 Date pré-comité : 01/09/2016
 Date 1ère Programmation : 17/06/2010

Statut : O

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales				Dépenses privées				
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
157 703,81	32 092,72 20,35 %	99 117,92 62,85 %	10 471,32 6,84 %	42 646,80 27,04 %	18 000,00 11,41 %	28 000,00 17,75 %	0,00 0,00 %	26 493,17 16,80 %	0,00 0,00 %	26 493,17 16,80 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'EURE-ET-LOIR
 2957 / SENSINNO
 Projet : 34717 / SENSINNO 2010
 Dossier : 028 / EURE-ET-LOIR / Département - Nord régional / Zone
 Localisation : 028 / EURE-ET-LOIR / Département - Nord régional / Zone
 Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Autre(s) Prog. : CPER / A05 / A05.1 / A05.11 / /
 CPER / A05 / A05.1 / A05.11 / /
 Date pré-comité : 01/09/2016
 Date 1ère Programmation : 25/11/2010

Statut : O

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales				Dépenses privées				
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
176 188,89	47 747,19 27,10 %	75 749,70 42,99 %	23 644,23 13,42 %	38 470,80 21,83 %	38 000,00 21,57 %	0,00 0,00 %	-24 365,93 -13,83 %	52 692,00 29,91 %	52 692,00 29,91 %	0,00 0,00 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : VALORISATION INDUSTRIELLES DES BIORESSOURCES
 3189 / VALORISATION INDUSTRIELLE DES BIO-RESSOURCES
 Projet : 35070 / CLUSTER VALBIOM
 Dossier : 024 / CENTRE / Région
 Localisation : 024 / CENTRE / Région
 Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Autre(s) Prog. : CPER / A05 / A05.1 / A05.11 / /
 CPER / A05 / A05.1 / A05.11 / /
 Date pré-comité : 01/09/2016
 Date 1ère Programmation : 30/06/2011

Statut : P

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales				Dépenses privées				
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
1 014 886,70	30 325,14 2,99 %	765 736,62 75,45 %	282 574,88 27,84 %	152 596,18 15,04 %	17 000,00 1,68 %	313 567,56 30,90 %	0,00 0,00 %	218 822,94 21,56 %	124 933,44 12,31 %	93 889,50 9,25 %

Avis du service unique : Retenu

Mémo du service unique : Avenant modifiant le plan de financement (2 nouveaux financeurs : DATAR et CG 28).

L'action « Valorisation Industrielle de la Biomasse » doit permettre de créer, de fédérer et d'animer un réseau d'acteurs dans le domaine transversal des bioproduits, de détecter, d'accompagner et de soutenir des projets individuels et collectifs, d'attirer les entreprises porteuses de projets sur cette thématique sur le territoire et de favoriser le rapprochement des tissus agricoles et industriels des territoires, notamment les PME et les TPE avec des centres de compétences (laboratoires, Universités, centres de transfert de technologie, centres techniques professionnels).

Programme '01' / Axe 'Axe 1' / Mesure '15' / Sous-mesure " / Action " / Volet "

Bénéficiaire : AGENCE REGIONALE POUR L INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE
 Projet : 3191 / INNOVATION LOIRET
 Dossier : 35072 / INNOVATION LOIRET
 Localisation : 045 / LOIRET / Département
 Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Autre(s) Prog. : CPER / A05 / A05.1 / A05.11 / /
 CFCe / Axe 1 / Article 01 / 013 / /

Statut : O

Date pré-comité : 01/09/2016
 Date 1ère Programmation : 10/02/2011

Date pré-comité : 01/09/2016
 Date 1ère Programmation : 10/02/2011

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales				Dépenses privées			
		Total	Etat	Région	Département	Total	Bénéficiaire Public	Autre public	Fonds Privés
274 921,39	60 180,26 21,89 %	116 020,72 42,20 %	54 855,62 19,95 %	61 165,10 22,25 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	23 652,46 8,60 %	75 067,95 27,31 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : AGENCE REGIONALE POUR L INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE
 Projet : 3200 / ARCAD'IE 2011
 Dossier : 35083 / ARCAD'IE 2011
 Localisation : 024 / CENTRE / Région
 Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Autre(s) Prog. : CPER / A05 / A05.1 / A05.11 / /
 CFCe / Axe 1 / Article 01 / 013 / /

Statut : O

Date pré-comité : 01/09/2016
 Date 1ère Programmation : 25/11/2010

Date pré-comité : 01/09/2016
 Date 1ère Programmation : 25/11/2010

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales				Dépenses privées			
		Total	Etat	Région	Département	Total	Bénéficiaire Public	Autre public	Fonds Privés
348 155,79	139 282,31 40,00 %	140 351,50 40,31 %	140 351,50 40,31 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	68 541,98 19,69 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre - 36
 Projet : 3450 / Sécurité des systèmes d'informations
 Dossier : 35464 / Sécurité des systèmes d'informations
 Localisation : 036 / INDRE / Département - Sud régional / Zone
 Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Autre(s) Prog. : CFCe / Axe 1 / Article 01 / 013 / /
 CPER / A05 / A05.1 / A05.11 / /

Statut : O

Date pré-comité : 01/09/2016
 Date 1ère Programmation : 30/06/2011

Date pré-comité : 01/09/2016
 Date 1ère Programmation : 30/06/2011

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales				Dépenses privées			
		Total	Etat	Région	Département	Total	Bénéficiaire Public	Autre public	Fonds Privés
95 360,90	33 376,30 35,00 %	61 984,60 65,00 %	27 906,61 29,26 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	34 077,99 35,74 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %

Motivation: Avis favorable

Programme '01' / Axe 'Axe 1' / Mesure '15' / Sous-mesure " / Action " / Volet "

Bénéficiaire : SHOP EXPERT VALLEY
 Projet : 5013 / Programme d'actions 2012 - SHOP EXPERT VALLEY
 Dossier : 37689 / Programme d'actions 2012 - SHOP EXPERT VALLEY - Animation, sensibilisation et promotion de l'innovation
 Localisation : 024 / CENTRE / Région
 Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Statut : O

Autre(s) Prog. : CPER / AOS / AOS.1 / AOS.11 / /
 CFCa / Ase 1 / Article 01 / 013 / /

Date comité : 08/09/2016
 Date 1ère Programmation : 10/05/2012

Date pré-comité : 01/09/2016

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales				Dépenses privées				
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
267 217,10	57 670,69 21,58 %	75 937,97 28,42 %	0,00	50 945,22 19,07 %	24 992,75 9,35 %	0,00	0,00 %	133 608,54 50,00 %	58 317,08 21,82 %	75 291,46 28,18 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : AGENCE REGIONALE POUR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE
 Projet : 5524 / Action Régionale Innovation 2013
 Dossier : 38560 / Action Régionale Innovation 2013
 Localisation : 45234 / ORLEANS / Commune - Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire/Axe Igérien / Zone
 Service unique : DIRECCTE (DRIRE)

Statut : O

Autre(s) Prog. :

Date comité : 06/09/2016
 Date 1ère Programmation : 04/07/2013

Date pré-comité : 01/09/2016

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales				Dépenses privées				
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
327 290,03	109 096,03 33,33 %	218 192,00 66,67 %	109 096,00 33,33 %	109 096,00 33,33 %	0,00	0,00 %	0,00	0,00	0,00	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Total **Nombre de dossiers : 11**

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales				Dépenses privées				
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
3 809 074,41	915 761,41 24,04 %	2 017 309,19 52,96 %	940 754,46 24,70 %	564 814,76 14,83 %	97 992,75 2,57 %	404 034,56 10,61 %	9 712,66 0,25 %	876 003,81 23,00 %	390 663,22 10,26 %	485 335,59 12,74 %

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 3	Renforcer l'attractivité durable et la compétitivité des territoires
Mesure	34	Connaissance, gestion de la biodiversité, des paysages régionaux et des ressources naturelles
Sous-Mesure		
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Conseil Général du Cher
 Statut : O
 Autre(s) Prog. :
 Date pré-comité : 01/09/2016
 Date 1ère Programmation : 13/02/2013
 Date comité : 08/09/2016
 Projet : 3392 / Mise en oeuvre du plan de gestion du bocage de Nohriac
 Dossier : 39431 / Plan de gestion du Bocage de Nohriac à Brière Allichamps - 2013/2015
 Localisation : 18038 / BRUERE-ALLICHAMPS / Commune - Pays Berry-St Amandois/Sud régional/Zone d'aide à finalité régionale / Zone
 Service unique : PREFECTURE DU CHER

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales					Dépenses privées			
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
110 700,37	55 350,28	55 350,09	0,00	0,00	0,00	0,00	55 350,09	0,00	0,00	0,00
	50,00 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Total										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales					Dépenses privées			
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
110 700,37	55 350,28	55 350,09	0,00	0,00	0,00	0,00	55 350,09	0,00	0,00	0,00
	50,00 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Nombre de dossiers : 1

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 3	Renforcer l'attractivité durable et la compétitivité des territoires
Mesure	35	Développer les actions de sensibilisation et de valorisation du patrimoine naturel et culturel
Sous-Mesure	351	Equipements structurants
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Conseil Régional du Centre
 Projet : 3792 / développement du domaine de Chaumont sur Loire
 Dossier : 36068 / développement du domaine de Chaumont sur Loire
 Localisation : 41045 / CHAUMONT-SUR-LOIRE / Commune - Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais/Sud régional / Zone
 Service unique : PREFECTURE DU LOIR-ET-CHER

Statut : O

Autre(s) Prog. :

Date pré-comité : 01/09/2016 Date comité : 08/09/2016
 Date 1ère Programmation : 08/12/2011

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales				Dépenses privées			
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés
1 818 791,39	593 888,09 32,65 %	873 917,30 48,05 %	165 751,00 9,11 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	708 166,30 38,94 %	351 006,00 19,30 %	0,00 0,00 %

Motivation: Avis favorable

Total										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales				Dépenses privées				
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
1 818 791,39	593 888,09 32,65 %	873 917,30 48,05 %	165 751,00 9,11 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	708 166,30 38,94 %	351 006,00 19,30 %	0,00 0,00 %	

Nombre de dossiers : 1

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 3	Renforcer l'attractivité durable et la compétitivité des territoires
Mesure	35	Développer les actions de sensibilisation et de valorisation du patrimoine naturel et culturel
Sous-Mesure	352	Sensibilisation et projets innovants
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Conseil Général d'Eure-et-Loir
 Statut : O
 Autre(s) Prog. :
 Date pré-comité : 01/09/2016
 Date comité : 08/09/2016
 Date 1ère Programmation : 13/02/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales					Dépenses privées			
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
158 098,00	43 183,24 27,31 %	114 914,76 72,69 %	0,00 %	0,00	0,00	71 492,06 45,22 %	43 422,70 27,47 %	0,00	0,00	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : Mairie de ST GERMAIN DU PUY
 Statut : O
 Autre(s) Prog. :
 Date pré-comité : 01/09/2016
 Date comité : 06/09/2016
 Date 1ère Programmation : 13/03/2014

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales					Dépenses privées			
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
145 988,77	9 232,89 6,32 %	136 756,08 93,68 %	0,00 %	45 982,35 31,50 %	64 294,00 44,04 %	0,00	26 479,73 18,14 %	0,00	0,00	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Total											
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales					Dépenses privées			Total	Bénéficiaire Privé
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés		
304 086,77	52 415,93 17,24 %	251 670,84 82,76 %	0,00 %	45 982,35 15,12 %	64 294,00 21,14 %	71 492,06 23,51 %	69 902,43 22,99 %	0,00	0,00	0,00 %	

Total Général											
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales					Dépenses privées			Total	Bénéficiaire Privé
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés		
6 933 861,17	1 975 172,46 28,49 %	3 645 204,03 52,57 %	1 106 505,46 15,96 %	1 034 419,72 14,92 %	162 286,75 2,34 %	498 860,62 7,19 %	843 131,48 12,16 %	1 313 484,68 18,94 %	741 674,22 10,70 %	571 810,46 8,25 %	

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-09-20-001

Arrêté portant modification de l'arrêté n° 14-286 du 23
décembre 2014 portant nomination des membres du
conseil de la caisse primaire d'assurance maladie d'Eure et
Loir

**MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT
DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE
ANTENNE INTERREGIONALE ILE-DE-FRANCE-CENTRE**

ARRÊTÉ

Portant modification de l'arrêté n° 14-286 du 23 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie d'Eure et Loir

**Le Préfet de la Région Centre Val de Loire
Préfet du Loiret
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, D. 231-4 et D. 231-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2014 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté n° 14-286 du 23 décembre 2014 modifié ;

Vu la désignation formulée par la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;

Sur proposition de la cheffe de l'antenne interrégionale Ile-de-France-Centre de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : A l'article 1^{er} de l'arrêté n° 14-286 du 23 décembre 2014 susvisé, la rubrique relative aux Représentants des assurés sociaux est modifiée comme suit :

Représentants des assurés sociaux :

Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

TITULAIRE : Madame LEPEZ Christine

TITULAIRE : Madame COLLINS France

SUPPLÉANT : Monsieur CHARLES Daniel

SUPPLEANT : Monsieur LORDEY Thomas

Article 2 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Centre, la cheffe de l'antenne interrégionale de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Centre.

Fait à Orléans, le 20 septembre 2016
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Signé : Nacer MEDDAH

Arrêté n° 16.195 enregistré le 20 septembre 2016

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2016-09-20-002

Arrêté portant modification de la composition de la
commission académique

d'appel des sanctions disciplinaires des élèves

commission académique, sanction, élèves

RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Arrêté portant modification de la composition de la commission académique d'appel des sanctions disciplinaires des élèves

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
CHANCELIER DES UNIVERSITES

Vu l'article R511-49 du code de l'éducation, relatif aux conditions de saisine de la commission académique d'appel des sanctions disciplinaires ;

Vu l'article D511-51 du code de l'éducation, relatif à la composition de la commission académique d'appel des sanctions disciplinaires ;

Vu l'arrêté rectoral DAJ2/689/2015 du 23 septembre 2015 ;

ARRETE

Article 1er : L'arrêté rectoral DAJ2/689/2015 du 23 septembre 2015 susvisé est modifié comme suit :
Parents d'élèves :

Au lieu de : sont nommés pour deux ans en qualité de membres de cette commission.

- titulaires :

Madame Martine RICO, représentante de la fédération des Conseils des Parents d'élèves des Ecoles Publiques ;

Madame Blandine VERNHET, représentante de la Fédération des parents d'Elèves de l'Enseignement Public ;

- suppléants :

Monsieur Bruno BUGELLI, représentant de la Fédération des Conseils des Parents d'élèves des Ecoles Publiques;

Madame Alexandrine BLAVET, représentante de la Fédération des parents d'Elèves de l'Enseignement Public ;

Lire : sont nommés jusqu'à la fin du mandat en cours.

- titulaire :

Madame Martine RICO, représentante de la Fédération des Conseils des Parents d'élèves des Ecoles Publiques ;

- suppléant :

Monsieur Bruno BUGELLI, représentant de la Fédération des Conseils des Parents d'élèves des Ecoles Publiques;

- titulaire :

Madame Alexandrine BLAVET, représentante de la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public ;

- suppléante :

Madame Chrystel DURA, représentante de la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public.

Le reste sans changement.

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 20 septembre 2016
Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours
Signé : Marie REYNIER

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2016-09-16-006

Arrêté relatif à la liste des écoles publiques
inscrites dans le programme REP à la rentrée scolaire 2016

RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Arrêté relatif à la liste des écoles publiques inscrites dans le programme REP à la rentrée scolaire 2016

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
CHANCELIER DES UNIVERSITES

VU le code de l'éducation, notamment son article L. 211-1,
VU l'arrêté ministériel du 30 janvier 2015 relatif à la liste des établissements scolaires publics inscrits dans le programme REP à la rentrée scolaire 2015
VU l'arrêté académique du 30 mai 2016 relatif à la liste des écoles publiques inscrites dans le programme REP à la rentrée scolaire 2016

ARRETE

Article 1er : Au 1er septembre 2016, la liste des écoles publiques participant au programme « Réseau d'Éducation Prioritaire » est arrêté conformément au tableau figurant en annexe.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2016, abrogeant à cette date l'arrêté du 30 mai 2016.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait à Orléans, le 16 septembre 2016
Le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours
Signé : Marie REYNIER

ANNEXE

DEPARTEMENT	COMMUNE	UAI	PATRONYME	TYPE D'ETABLISSEMENT
CHER	BOURGES	0180593X	VICTOR HUGO	COLLEGE
CHER	BOURGES	0180324E	LE GRAND MEAULNES	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
CHER	BOURGES	0180340X	MARCEL PLAISANT	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
CHER	BOURGES	0180794R	MACHEREAUX	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
CHER	BOURGES	0180351J	LE GRAND MEAULNES	ECOLE MATERNELLE
CHER	BOURGES	0180670F	LOUISE MICHEL	ECOLE MATERNELLE
CHER	SANCOINS	0180033N	MARGUERITE AUDOUX	COLLEGE
CHER	SANCOINS	0180138C	HUGUES LAPAIRE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
CHER	SANCOINS	0180406U	GEORGES DUFAUD	ECOLE MATERNELLE
CHER	VIERZON	0180037T	EDOUARD VAILLANT	COLLEGE
CHER	VIERZON	0180261L	CHATEAU	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
CHER	VIERZON	0180262M	COLOMBIER	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
CHER	VIERZON	0180661W	PIERRE BODIN-JEAN ZAY	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
CHER	VIERZON	0180885P	PUITS BERTEAU	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
CHER	VIERZON	0180281H	COLOMBIER	ECOLE MATERNELLE
CHER	VIERZON	0180288R	PUITS BERTEAU	ECOLE MATERNELLE
EURE-ET-LOIR	CHATEAUDUN	0280656L	TOMAS DIVI	COLLEGE
EURE-ET-LOIR	CHATEAUDUN	0280067W	PASTEUR	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
EURE-ET-LOIR	CHATEAUDUN	0280058L	JACQUES PREVERT	ECOLE MATERNELLE
EURE-ET-LOIR	CHATEAUDUN	0280918W	ANATOLE FRANCE	COLLEGE
EURE-ET-LOIR	CHATEAUDUN	0280065U	CURIE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
EURE-ET-LOIR	CHATEAUDUN	0280070Z	JEAN MACE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
EURE-ET-LOIR	CHATEAUDUN	0280059M	JEAN MACE - LA FONTAINE	ECOLE MATERNELLE
EURE-ET-LOIR	CHATEAUDUN	0280907J	PIERRE BROSSOLETTE	ECOLE MATERNELLE
EURE-ET-LOIR	DREUX	0281060A	MARTIAL TAUGOURDEAU	COLLEGE
EURE-ET-LOIR	DREUX	0280112V	ANTOINE DE SAINT EXUPERY	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
EURE-ET-LOIR	LUCE	0280657M	LES PETITS SENTIERS	COLLEGE
EURE-ET-LOIR	LUCE	0280237F	JEAN ZAY	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
EURE-ET-LOIR	LUCE	0280270S	LES LUTINS	ECOLE MATERNELLE
EURE-ET-LOIR	MAINVILLIERS	0280034K	JEAN MACE	COLLEGE
EURE-ET-LOIR	MAINVILLIERS	0280234C	EMILE ZOLA	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
EURE-ET-LOIR	MAINVILLIERS	0280235D	JEAN ZAY	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
EURE-ET-LOIR	CHARTRES	0280300Z	HENRI IV	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
EURE-ET-LOIR	MAINVILLIERS	0280878C	PIERRE DE COUBERTIN	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
EURE-ET-LOIR	CHARTRES	0281152A	HENRI IV	ECOLE MATERNELLE
EURE-ET-LOIR	NOGENT-LE-ROTROU	0280924C	PIERRE BROSSOLETTE	COLLEGE
EURE-ET-LOIR	NOGENT LE ROTROU	0280546S	JEAN MACE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
EURE-ET-LOIR	NOGENT LE ROTROU	0280855C	PAUL LANGEVIN	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
EURE-ET-LOIR	VERNOUILLET	0280024Z	MARCEL PAGNOL	COLLEGE
EURE-ET-LOIR	VERNOUILLET	0280710V	LOUIS ARAGON	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
EURE-ET-LOIR	VERNOUILLET	0280871V	GERARD PHILIPPE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
EURE-ET-LOIR	VERNOUILLET	0280988X	JULES VALLES	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
EURE-ET-LOIR	VERNOUILLET	0280746J	LOUIS ARAGON	ECOLE MATERNELLE

EURE-ET-LOIR	VERNOUILLET	0280870U	GERARD PHILIPPE	ECOLE MATERNELLE
INDRE	ISSOUDUN	0360544W	DENIS DIDEROT	COLLEGE
INDRE	ISSOUDUN	0360612V	SAINT-EXUPÉRY	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
INDRE	ISSOUDUN	0360239P	GEORGE SAND	ECOLE MATERNELLE
INDRE	ISSOUDUN	0360613W	SAINT-EXUPÉRY	ECOLE MATERNELLE
INDRE-ET-LOIRE	JOUE-LES-TOURS	0370791J	ARCHE DU LUDE	COLLEGE
INDRE-ET-LOIRE	TOURS	0371466T	DIDEROT-PASCAL	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
INDRE-ET-LOIRE	JOUE LES TOURS	0371505K	BLOTTERIE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
INDRE-ET-LOIRE	TOURS	0371565A	BERNARD-PASTEUR	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
INDRE-ET-LOIRE	JOUE LES TOURS	0370068Y	BLOTTERIE	ECOLE MATERNELLE
INDRE-ET-LOIRE	TOURS	0370279C	KERGOMARD (PAULINE)	ECOLE MATERNELLE
INDRE-ET-LOIRE	TOURS	0370281E	CURIE (MARIE)	ECOLE MATERNELLE
INDRE-ET-LOIRE	SAINT-PIERRE-DES-CORPS	0371391L	STALINGRAD	COLLEGE
INDRE-ET-LOIRE	ST PIERRE DES CORPS	0371451B	VIALA-STALINGRAD	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
INDRE-ET-LOIRE	ST PIERRE DES CORPS	0370293T	STALINGRAD	ECOLE MATERNELLE
LOIRET	CHALETTE-SUR-LOING	0450840U	PAUL ELUARD	COLLEGE
LOIRET	CHALETTE SUR LOING	0450478A	MICHEL MOINEAU	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	CHALETTE SUR LOING	0450486J	VESINES	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	CHALETTE SUR LOING	0451313H	LANCY	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	CHALETTE SUR LOING	0451525N	VIVIER BOUTET /CLAUDEL	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	CHALETTE SUR LOING	0451680G	PIERRE PERRET	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	CHALETTE SUR LOING	0450242U	VESINES	ECOLE MATERNELLE
LOIRET	CHALETTE SUR LOING	0450244W	RENE HUROT / CLAUDEL	ECOLE MATERNELLE
LOIRET	CHALETTE SUR LOING	0451033D	COSSON	ECOLE MATERNELLE
LOIRET	CHALETTE SUR LOING	0451606B	PIERRE PERRET	ECOLE MATERNELLE
LOIRET	GIEN	0451450G	JEAN MERMOZ	COLLEGE
LOIRET	GIEN	0450873E	GARE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	GIEN	0450988E	RENE CASSIN	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	GIEN	0451210W	MONTOIRES	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	GIEN	0451506T	CUIRY	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	MONTARGIS	0450789N	LE GRAND CLOS	COLLEGE
LOIRET	MONTARGIS	0450551E	ALBERT THIERRY	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	MONTARGIS	0450552F	PAUL LANGEVIN	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	MONTARGIS	0450553G	GENEBRIER	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	MONTARGIS	0450989F	JEAN MOULIN	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	ORLEANS	0450939B	ALAIN FOURNIER	COLLEGE
LOIRET	ORLEANS	0450025H	LOUIS PASTEUR	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	ORLEANS	0450519V	ROMAIN ROLLAND	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	ORLEANS	0450913Y	R G CADOU	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	ORLEANS	0451685M	PAULINE KERGOMARD	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	ORLEANS	0450269Y	ROMAIN ROLLAND	ECOLE MATERNELLE
LOIRET	ORLEANS	0450999S	LOUIS PASTEUR	ECOLE MATERNELLE
LOIRET	ORLEANS	0451295N	RENE GUY CADOU	ECOLE MATERNELLE
LOIRET	ORLEANS	0451070U	MONTESQUIEU	COLLEGE
LOIRET	ORLEANS	0450885T	DIDEROT	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	ORLEANS	0451373Y	GASTON GALLOUX	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE

LOIRET	ORLEANS	0450886U	DIDEROT	ECOLE MATERNELLE
LOIRET	ORLEANS	0451369U	GASTON GALLOUX	ECOLE MATERNELLE
LOIRET	SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	0450069F	MAX JACOB	COLLEGE
LOIRET	PITHIVIERS	0450026J	CLOS BEAUVOYS	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	ORLEANS	0450860R	JEAN MERMOZ	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	ST JEAN DE LA RUELLE	0451102D	JEAN MOULIN	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	ST JEAN DE LA RUELLE	0451164W	JULES LENORMAND	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	PITHIVIERS	0451266G	SAINT AIGNAN	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	ST JEAN DE LA RUELLE	0451271M	LOUIS ARAGON	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIRET	ST JEAN DE LA RUELLE	0450231G	JULES LENORMAND	ECOLE MATERNELLE
LOIRET	PITHIVIERS	0450874F	CLOS BEAUVOYS	ECOLE MATERNELLE
LOIRET	ST JEAN DE LA RUELLE	0451101C	JEAN MOULIN	ECOLE MATERNELLE
LOIRET	PITHIVIERS	0451257X	SAINT AIGNAN	ECOLE MATERNELLE
LOIRET	ST JEAN DE LA RUELLE	0451258Y	LOUIS ARAGON	ECOLE MATERNELLE
LOIRET	ORLEANS	0451559A	BASTIE/BOUCHER	ECOLE MATERNELLE
LOIR-ET-CHER	ROMORANTIN-LANTHENAY	0410793P	LEONARD DE VINCI	COLLEGE
LOIR-ET-CHER	ROMORANTIN LANTHENAY	0410373H	LOUISE DE SAVOIE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIR-ET-CHER	ROMORANTIN LANTHENAY	0410560L	SAINT-MARC	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIR-ET-CHER	ROMORANTIN LANTHENAY	0410974L	LE BOURGEAU	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LOIR-ET-CHER	ROMORANTIN LANTHENAY	0410379P	LE BOURGEAU	ECOLE MATERNELLE
LOIR-ET-CHER	ROMORANTIN LANTHENAY	0410382T	LOUISE DE SAVOIE	ECOLE MATERNELLE